



Saint-Paulin
*2^ee municipalit  plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QU BEC
MUNICIPALIT  DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalit  de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est par les pr sentes donn , par le soussign , Ghislain Lemay, directeur g n ral et greffier-tr sorier de la municipalit  de Saint-Paulin, que le conseil municipal de cette municipalit  lors d'une s ance ordinaire tenue au Centre multiservice R al-U.-Guimond, situ  au 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, le 15 ao t 2024   20 h 00, a adopt  le r glement num ro trois cent onze (311) intitul  : **R GLEMENT NO 311 : POUR L'AM NAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE DANS UN B TIMENT PRINCIPAL R SIDENTIEL.**

Le r glement num ro trois cent onze (311) concerne l'am nagement d'un logement accessoire dans un b timent principal r sidentiel.

Ledit r glement peut  tre pris en communication :

- au bureau municipal 2873, rue Lafl che, Saint-Paulin, durant les heures normales de bureau.
- Sur le site Internet de la municipalit  : <http://www.saint-paulin.ca>

Ledit r glement entre en vigueur d s la publication du pr sent avis conform ment au r glement municipal num ro 298.

Donn    Saint-Paulin, ce seizi me jour d'ao t deux mille vingt-quatre.

Ghislain Lemay, greffier-tr sorier